

Nova Scotia Teachers Union

Avantages offerts aux membres



Édition 2017 – Écoles publiques



Table des matières

Le Nova Scotia Teachers Union	3
Numéros importants	5
Un regard en arrière.....	6
Structure interne	9
Possibilités de participation à différents niveaux.....	10
Garanties de protection du bien-être économique	12
Perfectionnement professionnel.....	16
Programmes et soutiens supplémentaires	19
Prestations de retraite	21
Affaires publiques	24
Relations publiques	24
Registre des membres	26
Personnel cadre du NSTU.....	28
Services du NSTU.....	30
Apprenez à connaître le Logo du NSTU.....	32

Nova Scotia Teachers Union

Édifice Dr. Tom Parker

3106, chemin Joseph Howe, Halifax, Nouvelle-Écosse B3L 4L7

902-477-5621 • Sans frais 1-800-565-6788

Télécopieur 902-477-3517

www.nstu.ca • nstu@nstu.ca



Avantages offerts aux membres

Le Nova Scotia Teachers Union

Le Nova Scotia Teachers Union est établi sur les principes de base du syndicalisme, l'**entraide mutuelle des enseignants**. Depuis 1895, le syndicat est resté fidèle à la charte de ses membres fondateurs :

- unifier et promouvoir la profession enseignante
- améliorer la qualité de l'éducation offerte aux habitants de la Nouvelle-Écosse.

Tout au long de votre carrière d'enseignant, votre syndicat s'efforcera de défendre et d'améliorer votre développement professionnel et votre bien-être économique.

Les activités de développement professionnel du NSTU :

- renforcent vos aptitudes à l'enseignement;
- améliorent vos qualifications professionnelles;
- favorisent le développement et l'avancement de votre carrière

Les garanties de protection du bien-être économique du NSTU :

- protègent vos droits légaux;
- améliorent vos conditions de travail;
- accroissent vos salaires;
- augmentent vos avantages sociaux;
- vous assurent une retraite sûre.



Avantages
offerts aux
membres

Nova Scotia Teachers Union

Mission

En tant que porte-parole unifié pour la défense des droits et le soutien de tous ses membres, le NSTU assure la promotion et l'avancement de la profession enseignante et de la qualité de l'enseignement public.

Principes

Nos principes sont les suivants :

Le NSTU agit comme principal porte-parole de ses membres en :

- protégeant et augmentant leurs avantages sociaux
- améliorant leurs conditions de travail
- favorisant leur bien-être personnel
- les tenant au courant
- leur offrant la possibilité de participer

Le NSTU s'engage à être à l'avant-garde des changements en matière d'éducation en :

- maintenant et favorisant l'excellence dans l'enseignement
- encourageant l'apprentissage permanent
- influant sur les tendances de l'éducation par le biais de la recherche et de l'évaluation
- diffusant des informations

Le NSTU favorise et améliore la qualité de l'enseignement public pour tous les élèves en :

- maintenant un environnement d'apprentissage sûr et sain
- faisant progresser la profession
- défendant la justice sociale et le syndicalisme
- travaillant avec d'autres organisations
- partageant ses convictions afin d'influer sur l'opinion publique et la politique

Numéros importants

Nova Scotia Teachers Union

Téléphone (bureau central)	902-477-5621
Numéro sans frais	1-800-565-6788
Télécopieur	902-477-3517
Courriel	nstu@nstu.ca
Site Web	www.nstu.ca



Avantages offerts aux membres

Teachers Plus Credit Union

Téléphone	902-477-5664
Numéro sans frais	1-800-565-3103
Courriel	info@teachersplus.ca
Site Web	www.teachersplus.ca

Johnson Inc. (Prestations et assurance)

Renseignements	453-9543
Numéro sans frais	1-800-453-9543
Télécopieur	902-455-8229
Site Web réservé aux membres	johnson.ca

Ministère de l'Éducation

Renseignements	902-424-5168
Ministre	902-424-4236
Registraire des permis d'enseignement	902-424-6620
Finances	902-424-5698
Pensions de retraite des enseignants	
Numéro local	902-424-5070
Numéro sans frais	1-800-774-5070
Site Web	www.gov.ns.ca/finance/pensions

NS Pension Agency

Numéro local	424-5070
Numéro sans frais	1-800-774-5070

Vous trouverez les noms et les numéros de téléphone des membres du Comité exécutif provincial et des présidents de section locale dans votre Agenda des membres.



Avantages
offerts aux
membres



Un regard en arrière...

L'époque de la fondation

1895/96 – Établissement du Nova Scotia Teachers Union et adoption de la première constitution :

- promouvoir et unifier la profession;
- communiquer les revendications de la profession au public et à la législature;
- se tenir au courant des tendances internationales;
- améliorer les compétences, les salaires et les conditions de travail des enseignants;
- fournir une protection aux enseignants.

L'époque du développement

Tiré de l'ouvrage « *Story of the Nova Scotia Teachers Union* », de l'ancien directeur exécutif du NSTU, Dr. Norman Fergusson :

- 1921... réorganisation du NSTU, préparation d'une nouvelle constitution et tenue de la première assemblée générale annuelle;
- 1922... publication du premier *NSTU Bulletin*, précurseur du journal *The Teacher*;
- 1942... établissement d'un plan salarial minimum provincial;
- 1946... mise en œuvre d'une échelle des salaires minimums;
- 1949... publication du premier *NSTU Handbook*;
- 1953... formation d'une Commission royale unipersonnelle des finances des écoles publiques;
- 1955... mise en œuvre du programme d'établissement des finances de l'éducation;



Avantages offerts aux membres

- 1974... Commission royale des finances de l'éducation;
- 1974... adoption de la *Teachers' Collective Bargaining Act* (Loi sur les négociations collectives des enseignants);
- 1975... Signature de la première convention collective provinciale;
- 1976... Réduction des salaires négociés par la Anti-Inflation Review Board (Commission d'examen pour la lutte contre l'inflation);
- 1981... Commission des finances de l'éducation;
- 1982... fusion des conseils scolaires en 21 conseils scolaires de districts;
- 1982... fusion des sections locales du NSTU en 21 sections locales de district;
- 1995... Révision de la *Loi sur l'éducation* et de la *Community College Act* (Loi sur le collège communautaire);
- 1996... fusion des conseils scolaires en sept conseils scolaires régionaux;
- 1997... création du CSANE comme section locale du NSTU;
- 1999... création de la section locale du collège communautaire;
- 2000... division du conseil scolaire régional Southwest pour former le conseil scolaire de district Tri-County et le conseil scolaire de district South Shore;
- 2002... le conseil scolaire régional Strait devient le conseil scolaire de district Strait;
- 2004... les conseils scolaires Tri-County, South Shore et Strait reprennent leur statut de conseils scolaires régionaux.
- 2012... création de la CESPA.

L'époque de transition

L'expansion, le développement, les pressions et les défis connus par le NSTU et la profession depuis le milieu des années 80 ont été et continuent d'être abordés avec la volonté et la détermination exprimées dans les principes initiaux de nos membres fondateurs.

Les exigences sociétales sans précédent imposées aux enseignants sont allées de pair avec une diminution constante du financement public de l'éducation, une réduction du nombre des conseils scolaires et l'établissement du système de collège communautaire.

Depuis les années 90, le concept « en faire plus avec moins de moyens » a imposé, tout comme c'était le cas en 1895, la nécessité d'une organisation puissante pour unifier et promouvoir la profession enseignante en Nouvelle-Écosse. Plus de 100 ans après, cette organisation demeure le Nova Scotia Teachers Union ... votre syndicat!



Avantages
offerts aux
membres

VOUS ÊTES LE NSTU ET LE NSTU C'EST VOUS!

Le NSTU, en tant que syndicat démocratique, encourage tous ses membres à participer et à contribuer à son développement. Pour se faire, le syndicat vous offre la possibilité de vous engager à de multiples niveaux :

- comme **REPRÉSENTANT DU NSTU** dans votre école;
- comme **MEMBRE DE COMITÉ** ou **MEMBRE DU BUREAU** de l'une des sections locales du NSTU;
- comme **PARTICIPANT ACTIF** aux assemblées générales de votre section locale;
- comme **REPRÉSENTANT RÉGIONAL** dans l'un des sept conseils des représentants régionaux (vous devez tout d'abord être membre du bureau de votre section locale);
- dans l'une des **22 ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES** qui représentent des domaines de programmation;
- dans l'un des **26 COMITÉS PERMANENTS, CONSEILS, GROUPES DE TRAVAIL, COMITÉS DE COORDINATION ET COMITÉS SPÉCIAUX** à l'échelle provinciale;
- comme membre d'un **COMITÉ SPÉCIAL**;
- comme l'un des **25 MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL**;
- comme **DÉLÉGUÉ À L'AGA DU CONSEIL** en mai.

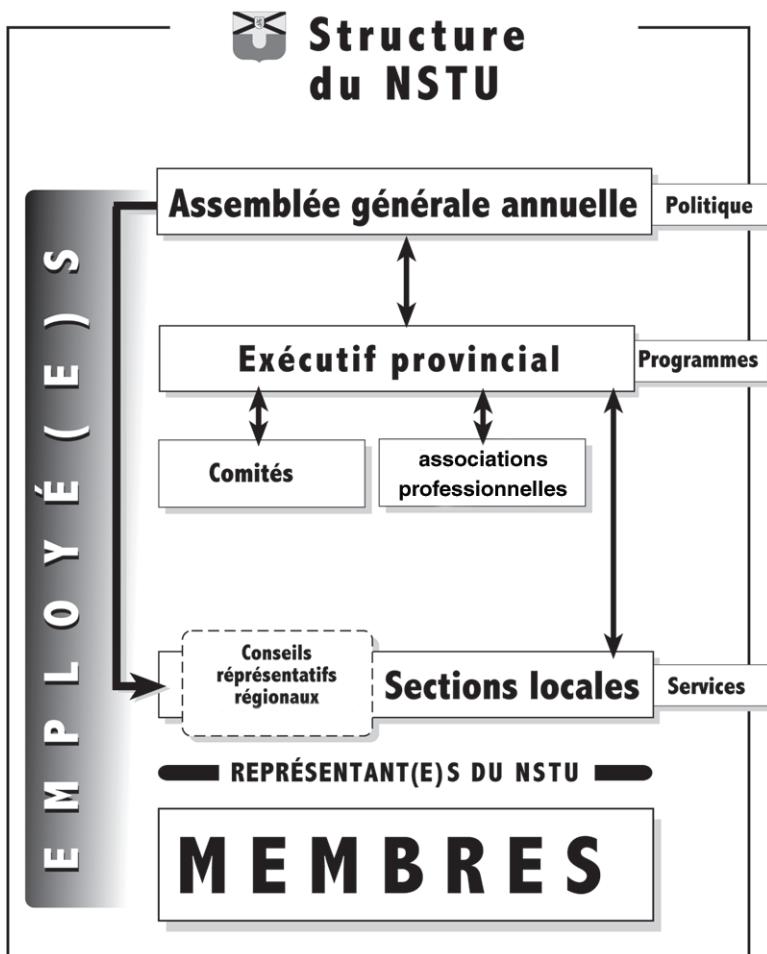
« Un pour tous... Tous pour un! »



Avantages
offerts aux
membres

Structure interne

En tant que membre du NSTU, vous êtes également membre de l'une des 23 sections locales. Voici une vue d'ensemble de la structure et des paliers opérationnels du Nova Scotia Teachers Union :





Possibilités de participation à différents niveaux

L'AGA du Conseil

...est l'organe directeur suprême du NSTU. Elle se tient durant la longue fin de semaine du mois de mai et plus de 350 délégués votants et non votants, les présidents des comités provinciaux, les représentants des associations professionnelles, des scrutateurs et des invités assistent aux séances. Les délégués à l'AGA établissent la politique, adoptent le budget annuel, élisent le premier vice-président et discutent des résolutions soumises par les membres par l'intermédiaire de leur section locale.

Le Comité exécutif provincial

...comprend un président à plein temps élu au suffrage universel, un premier vice-président élu à l'AGA du Conseil, ainsi qu'un second vice-président et un secrétaire-trésorier élus par les membres du Comité exécutif provincial. Il comprend également 19 membres régionaux y compris un représentant du CSANE (Conseil syndical acadien de la Nouvelle-Écosse) et un représentant de la section locale du collège communautaire.

Les membres sont élus pour un mandat de deux ans et se réunissent environ 10 fois par année scolaire pour diriger et superviser le fonctionnement et les affaires du NSTU entre les AGA du Conseil.

Les comités provinciaux

...vous offre une excellente occasion de participer activement à une variété de comités en compagnie de vos collègues de l'ensemble de la province. Chaque année, au mois d'avril, nous sollicitons votre participation à ces comités par le biais de *The Teacher*, le bulletin d'information du NSTU, qui est distribué tous les mois dans votre école. Vous trouverez dans votre Agenda des membres du NSTU une liste et une description des comités provinciaux.

Les associations professionnelles

...du Nova Scotia Teachers Union représentent plusieurs domaines de programmation ainsi que des domaines qui s'y rattachent. Chaque année, la plupart d'entre elles organisent des conférences provinciales qui proposent des ateliers innovateurs, des conférences et des activités de formation. Votre affiliation à une association professionnelle vous donne accès à un réseau d'enseignants partageant des intérêts



Avantages offerts aux membres

similaires, à des activités de développement professionnel et à des bulletins d'information. Renseignez-vous auprès de votre représentant du NSTU ou auprès du bureau central du NSTU pour connaître les personnes à contacter. Vous trouverez une liste des associations professionnelles dans votre Agenda des membres du NSTU.

Les conseils des représentants régionaux

...(CRR) représentent les intérêts des sections locales du NSTU au sein des juridictions de tous les conseils scolaires à l'exception du CSANE et du collège communautaire, et ils incluent la participation des dirigeants de votre section locale. Ce palier du NSTU est responsable du maintien de vos avantages en matière de développement professionnel et de bien-être économique auprès du conseil scolaire qui vous emploie.

La direction de votre section locale

...est composée d'un président, des membres du bureau et d'un conseil de section locale constitué de représentants du NSTU (au moins un par école). Adressez-vous à votre représentant du NSTU pour connaître les dates de réunion de votre section locale. La participation aux réunions de votre section locale est un excellent moyen de rencontrer vos collègues du NSTU et de prendre part aux nombreuses activités passionnantes qui permettent à la plus importante organisation d'enseignants du Canada atlantique de bien fonctionner pour les éducateurs!

Les comités de section locale

...fournissent la structure cohésive sur laquelle s'appuie votre section locale. Dès votre entrée au NSTU, votre section locale vous invitera et vous encouragera à participer activement au sein des comités. Les comités ont traditionnellement été le « point de départ » pour les centaines d'enseignants qui ont contribué à guider le NSTU au long de son premier siècle d'existence. Adressez-vous à votre représentant du NSTU pour obtenir la liste des comités de votre section locale.



Avantages
offerts aux
membres



Garanties de protection du bien-être économique

Négociations collectives

Le Nova Scotia Teachers Union a négocié pour ses membres un ensemble complet de garanties et d'avantages sociaux qui sont décrits dans sa convention collective provinciale, ses conventions régionales et dans la convention de la CESPA (Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique).

Dans le cadre des négociations collectives, vous jouez deux rôles clés :

1. Lorsque commence le processus de négociations, vous êtes invité, à titre de membre du NSTU travaillant dans une école, à soumettre des suggestions au comité du bien-être économique afin qu'il envisage de les inclure dans son cahier de revendications.
2. Lorsqu'une convention collective provisoire a été conclue, vous avez la possibilité de voter en faveur de son acceptation ou de son rejet.

Garanties contractuelles

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des garanties contractuelles qui ont été négociées en votre nom par le NSTU. Pour obtenir plus de détails, les enseignants sont invités à consulter la convention provinciale et les conventions régionales.

Salaires

Votre syndicat négocie une échelle des salaires pour ses membres, échelle basée sur la certification et l'expérience.



Titularisation

- Les enseignants obtiennent la titularisation (contrat permanent) après deux ans de service stagiaire, toutefois l'employeur peut accorder la titularisation au bout d'un an.
- Si un avis de cessation d'emploi n'a pas été reçu avant le 15 mai, un enseignant permanent ou stagiaire reste employé pour l'année scolaire suivante.
- Les enseignants sous contrat d'une durée déterminée sont embauchés par contrat du 1^{er} août au 31 juillet.

Année scolaire

Votre syndicat a négocié une **année scolaire de 195 jours** qui comprend, **sur approbation de l'employeur**, un maximum de huit jours qui se répartissent comme suit :

- **deux jours** maximum pour des activités organisationnelles;
- **trois jours** maximum pour l'évaluation et le classement des élèves;
- **cinq jours** maximum pour assister à des programmes de formation pédagogique;
- **une journée** maximum pour la préparation de rapports anecdotiques;
- **Temps de notation et de préparation** – veuillez consulter la Convention collective pour plus de détails.

On ne peut pas obliger les enseignants à assumer des fonctions en dehors de ces 195 jours.

Assurances

Le syndicat fournit un ensemble complet de **prestations d'assurance** à ses membres, y compris un contrat d'assurance-vie provincial, une assurance de soins médicaux complets, une assurance-vie facultative et au profit du conjoint, une assurance décès et mutilation accidentels, une assurance invalidité de longue durée et l'assurance voyage MEDOC. Pour la plupart des enseignants, les avantages négociés en matière d'assurances entraînent des **économies annuelles sur les primes** de :

1,250.28 \$ (régime individuel)

3,256.32 \$ (régime familial)

Incapacité à long terme

Tous les nouveaux enseignants sont automatiquement inscrits au régime d'assurance invalidité à long terme. Consultez votre **convention provinciale** et votre **Profil des assurances du NSTU** pour obtenir de plus amples détails.



Avantages offerts aux membres

Congés payés

Votre syndicat a négocié plusieurs motifs vous permettant de vous absenter sans perte de salaire :

- en cas de fermeture de l'école par l'employeur ou par une autre autorité;
- pour assister à des réunions convoqués par l'employeur;
- avec autorisation, pour assister à une conférence (non organisée par l'employeur) pendant un maximum de deux jours;
- pour participer aux réunions de comités provinciaux ou fédéraux;
- pour remplir une fonction officielle comme représentant du NSTU dans des comités, des négociations de contrat, au Comité exécutif provincial;
- pour passer des examens pour améliorer votre statut professionnel;
- pour assister à votre cérémonie de remise de diplôme post-secondaire ou à celle de votre conjoint ou de vos enfants;
- pour témoigner devant un organe quasi-judiciaire;
- pour offrir un programme de formation sur place;
- en cas de mise en quarantaine;
- pour voter le jour des élections lorsque vous ne pouvez pas voter après les heures de travail habituelles;
- pour servir comme juré ou comme témoin devant un organe judiciaire;
- pour exercer des fonctions officielles en tant que gouverneur du conseil d'une université ou d'un collège agréé en Nouvelle-Écosse;

Les congés suivants peuvent être assortis de certaines restrictions ou conditions :

- congé de maternité et congé parental;
- accident du travail;
- congé autorisé pour adoption.

Consultez votre convention provinciale ou régionale pour plus de détails.

Votre syndicat a également négocié des clauses concernant :

- le partage d'emploi;
- le régime de congés autofinancés.



Avantages offerts aux membres

Maladie grave ou décès d'un membre de la famille

Des clauses avantageuses de congé autorisé ont été négociées. Consultez votre convention régionale pour plus de détails.

Congés de maladie

- 20 jours de congé de maladie par an;
- entre 175 et 195 jours de congé de maladie accumulés;
- vous recevez 100 % de votre salaire durant votre congé de maladie.

Congés autorisés sans solde

Votre syndicat a négocié des clauses permettant aux enseignants de bénéficier d'une année de congé sans solde. Consultez votre convention régionale pour plus de détails.

Votre syndicat a également négocié une clause de congé, d'un maximum de quatre ans, au cas où vous seriez élu président du NSTU.

Avantages et garanties supplémentaires

Consultez votre convention provinciale ou régionale pour obtenir des renseignements détaillés sur ces avantages majeurs qui ont été négociés en votre nom :

- primes d'ancienneté;
- indemnité de cessation d'emploi;
- priorité de rappel des enseignants sous contrat d'une durée déterminée;
- liste de réembauche/ancienneté;
- transferts de poste;
- postes vacants;
- enseignants suppléants.

Assistance juridique

Une assistance juridique peut vous être fournie dans les cas concernant les suspensions, la sécurité de l'emploi et d'autres questions découlant de l'emploi. Le coût des griefs associés aux audiences arbitrales est également couvert.

Avertissement

Ce résumé est fourni uniquement dans le but d'expliquer les principaux points des articles mentionnés. Tous les droits en vertu de la convention provinciale des enseignants et des conventions régionales sont régis uniquement par le document signé et émis par les parties concernées.



**Avantages
offerts aux
membres**



Perfectionnement professionnel

Le NSTU a négocié avec succès les avantages suivants dans le domaine du développement professionnel :

Fonds d'assistance au développement des programmes (FADP)

Le Fonds d'assistance au développement des programmes (FADP) reçoit une somme annuelle de 200 000 \$. Ce fonds est géré en commun par le ministère de l'Éducation et le NSTU. L'objectif du FADP est de favoriser les innovations en matière de développement dans les programmes des écoles publiques. Seuls les membres du NSTU de l'écoles publiques ont droit aux subventions individuelles jusqu'à 5 000 \$. Le Comité du FADP se réunit en octobre, décembre, février, avril, juin et août. Les demandes doivent être déposées au plus tard le 1^{er} jour du mois avant 16h30 où le comité se réunit.

Les formulaires peuvent être obtenus en écrivant au FADP, NS Teachers Union, 3106, chemin Joseph Howe, Halifax NS B3L 4L7; en envoyant un courriel : pdaf@nstu.ca; ou en se rendant sur le site Web : www.nstu.ca.

Bourses de recherche pédagogique

Un fonds a été établi pour encourager et soutenir la recherche pédagogique. Les membres reçoivent un montant maximum de 475 \$ en fonction des recherches effectuées durant l'année scolaire actuelle ou durant les deux dernières années.

Les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès du bureau central du NSTU, du bureau des sections locales ou sur le site Web du NSTU. Le formulaire peut également être rempli en ligne dans la section réservée aux membres du site Web du NSTU.

Le bureau central du NSTU doit recevoir les demandes au plus tard à 16 h le premier mercredi de décembre. **Inscription en ligne disponible.**

Bourses d'études à plein temps du NSTU

Un fonds annuel de 10 000 \$ a été établi pour apporter un soutien aux membres qui souhaitent suivre un programme d'études à plein temps à des fins de perfectionnement professionnel. Le NSTU octroie chaque année jusqu'à cinq bourses de 2000 \$. Les formulaires de demande sont disponibles sur le site Web du NSTU, auprès des présidents de section locale et au bureau central du NSTU. Les demandes doivent être reçues



Avantages offerts aux membres

au bureau central du NSTU au plus tard à 16 h le premier mercredi d'avril. La demande peut être faite uniquement pour l'année durant laquelle la bourse sera utilisée. **Inscription en ligne disponible.** Confirmation d'inscription universitaire peut suivre votre demande.

Bourses de conférences hors province

Un fonds annuel total de 25,000 \$ a été établi pour apporter un soutien aux membres qui souhaitent assister à des conférences hors province à des fins de perfectionnement professionnel. Afin d'aider le plus grand nombre possible de membres, aucune bourse ne pourra dépasser 475 \$. Les formulaires de demande sont disponibles sur le site Web du NSTU, auprès des présidents de section locale et au bureau central du NSTU. Les demandes doivent être reçues au bureau central du NSTU au plus tard à 16 h le premier mercredi d'octobre, de janvier ou d'avril. **Inscription en ligne disponible.**

Bourses de voyages (Johnson Inc.)

Johnson Inc. offre aux enseignants qui entreprennent des voyages d'études un total de 2 000 \$ en vue de participer à des séminaires, des ateliers ou des conférences. Ces bourses ne peuvent pas servir à payer des cours universitaires ou des études aux fins de la certification.

Les périodes de voyage autorisées comprennent les mois d'été pour les enseignants et les périodes de congés contractuels pour les membres du Collège communautaire mais excluent les périodes généralement appelées vacances de Noël et vacances de mars.

Les formulaires de demande et les feuilles d'information peuvent être obtenus auprès du bureau central du NSTU, du bureau de votre section locale ou sur le site Web du NSTU.

La date limite de réception des candidatures par le bureau central du NSTU est à 16 h le premier mercredi d'avril. **Inscription en ligne disponible.**

Autres possibilités de DP

Projet Outremer

En tant que membre du NSTU, vous pouvez demander à faire partie de ce programme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) qui fournit chaque été une assistance professionnelle aux enseignants des pays en voie de développement.

Associations professionnelles

Elles vous permettent d'améliorer votre crédibilité professionnelle. Vous avez le choix entre 22 associations professionnelles du NSTU qui représentent divers domaines de programmation ainsi que des domaines qui s'y rattachent. La conférence d'octobre qui a lieu dans l'ensemble de la province est organisée par les associations professionnelles du NSTU.





Ateliers de DP gratuits

Les membres du personnel cadre du NSTU offre un vaste éventail d'ateliers gratuits et de programmes de formation pédagogique. La liste des sujets est disponible auprès du bureau central du NSTU ou sur le site Web du NSTU.

Programme de stage à la mémoire de John Huntley

Chaque année, 24 membres se rendent au bureau central pour observer les membres du Comité exécutif et les cadres moyens, afin de mieux comprendre le fonctionnement du NSTU. Les formulaires de demande sont disponibles auprès de votre représentant du NSTU et sur le site Web.

Institut de leadership du NSTU

Pour les membres du NSTU qui occupent des postes de direction, cet institut d'été offre un vaste programme destiné à améliorer les compétences de leadership.



Programme d'initiation des enseignants

Mis au point par le NSTU pour les enseignants en début de carrière, ce programme a pour objectif de cerner les attentes et les besoins personnels des enseignants en début de carrière, de fournir un forum favorisant une réflexion et un dialogue constants sur la pratique de l'enseignement, les problèmes à résoudre et de célébrer les succès.

CONTACT

CONTACT (Conference on New Techniques and Classroom Teaching) est une conférence régionale organisée par le Nova Scotia Teachers Union, la New Brunswick Teachers' Association, la Prince Edward Island Teachers' Federation et la Newfoundland and Labrador Teachers' Association. La conférence donne aux enseignants la possibilité de rester à l'avant-garde de leur profession et d'établir des liens avec leurs collègues de la région de l'Atlantique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la conférence CONTACT, consultez le site Web du NSTU : www.nstu.ca

Institut de développement des écoles

Le Developing Successful Schools Institute est un programme organisé chaque année au mois de juillet à l'intention des administrateurs du Canada Atlantique. Les sessions portent sur les recherches actuelles dans le domaine de l'éducation, et elles sont de nature pratique. Les participants y ont amplement l'opportunité de discuter et de dialoguer avec leurs collègues de toutes les régions du Canada Atlantique. Le DSS est parrainé par le ministère de l'Éducation du Nouveau-

Brunswick, la New Brunswick Teachers' Association, la Prince Edward Island Teachers' Federation, le Nova Scotia Teachers Union et la Newfoundland and Labrador Teachers' Association. Le DSS a lieu chaque année à l'université Mount Allison à Sackville, Nouveau-Brunswick.



Avantages offerts aux membres

Programmes et soutiens supplémentaires

Services de counselling du NSTU

Les Services de counselling, qui sont à la disposition de tous les membres du NSTU, servent à maintenir et à améliorer la qualité de vie personnelle et professionnelle pour vous, votre partenaire et les personnes à votre charge. Les thérapeutes sont des professionnels agréés, titulaires d'une maîtrise en service social. Les Services de counselling fournissent une aide à court terme ou bien, après une évaluation initiale, adressent le client à un professionnel compétent de la communauté.* Les consultations sont par rendez-vous uniquement et toutes les informations demeurent absolument confidentielles.

Divers ateliers sont également offerts, sur des thèmes comme le stress au travail, l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle, et la transition à la retraite.

** Au 1er août 2006, l'assurance des services de psychologie a été augmentée; elle couvre quatre-vingt pour cent (80%) des frais usuels et habituels jusqu'à un maximum de vingt (20) consultations par an et les personnes titulaires d'une maîtrise en service social sont incluses parmi les prestataires de service.*

Juste équilibre-PAEF / Programme d'aide aux employés et à leur famille / Accès à des services de counseling 24 h sur 24, 7 jours sur 7

En plus des Services de counseling interne, les membres peuvent avoir accès à divers services par le biais de Juste équilibre-PAEF / Programme d'aide aux employés et à leur famille, qui est offert par les fiduciaires de l'assurance collective du NSTU. Le numéro d'accès direct est 1-877-955-6788. Pour de plus amples renseignements sur les services de ce programme, veuillez communiquer avec le bureau central du NSTU à Halifax au 902-477-5621 ou au 1-800-565-6788.



Avantages offerts aux membres

Programme d'intervention précoce

Le Programme d'intervention précoce à l'intention des enseignants est un programme volontaire offert à tous les membres du NSTU qui sont blessés ou malades et qui cherchent un soutien ou une assistance pour gérer leur santé, reprendre le travail ou demander des prestations d'invalidité. Les services du PIP sont offerts partout en Nouvelle-Écosse par des ergothérapeutes pour faciliter le rétablissement de la santé et le retour rapide au travail lors des épisodes de maladie ou de blessure. L'information est strictement confidentielle. Toutefois, sous réserve d'un consentement écrit, il peut être nécessaire de communiquer avec d'autres professionnels de la santé, des médecins, des directeurs d'école et du personnel des conseils scolaires pour soutenir le membre tout au long du processus. Les membres peuvent avoir accès à ce programme lorsqu'ils sont au travail ou en congé de maladie et ils peuvent contacter directement le Programme d'intervention précoce au NSTU, en appelant le 1-800-565-6788, ou le numéro local 477-5621 ou en envoyant un courriel à eip@nstu.ca.



Teachers Plus Credit Union

Le Teachers Plus Credit Union est un établissement financier multi-services qui vous appartient, à vous et à vos collègues – les enseignants de la Nouvelle-Écosse et leur famille. Nous offrons les mêmes services que les banques et les autres caisses populaires, mais nos services sont spécialement adaptés aux enseignants. Grâce à cela, nous sommes en mesure de mieux répondre à vos besoins. Vous pouvez avoir accès à votre compte par le biais de plus 60 GAB situés dans toute la province (plus que tout autre établissement financier), ainsi que dans n'importe quelle caisse populaire du Canada Atlantique ou par l'intermédiaire des services bancaires en ligne ou par téléphone. Visitez notre site Web www.teachersplus.ca pour en savoir plus sur nos hypothèques, nos investissements, nos comptes de chèques et d'épargne, nos taux d'intérêt avantageux, et bien d'autres produits. Si vous avez des questions,appelez-nous au 1-800-565-3103, envoyez-nous un courriel à info@teachersplus.ca ou venez vous voir à 36, Brookshire Court à Bedford.

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE)



C'est votre lien avec plus de 200 000 collègues enseignants à travers le Canada. Établie à Ottawa, la FCE est le porte-parole des enseignants canadiens au Parlement et elle a pour mission de « *faire avancer la cause de l'éducation et le statut de la profession enseignante* » en liaison avec d'autres groupes oeuvrant en éducation, des syndicats et des entreprises.



Avantages offerts aux membres

Prestations de retraite

Votre syndicat vous offre la sécurité d'un Régime de pensions des enseignants (RPE) qui est coordonné avec le Régime de pensions du Canada (RPC).

Pension de retraite intégrale

En vertu du RPE, une pension de retraite intégrale équivaut à deux pour cent du salaire pour chaque année de service jusqu'à un maximum de 70 %; le salaire utilisé est la moyenne des cinq (5) meilleures années de revenu. Vous êtes admissible à une pension de retraite intégrale en vertu du RPE :

- à l'âge de 55 ans, si votre âge et vos années de service totalisent au moins 85;
- si vous avez 35 années ou plus de service ouvrant droit à pension, quel que soit votre âge;
- à l'âge de 60 ans, si vous avez 10 années ou plus de service ouvrant droit à pension;
- à l'âge de 65 ans, si vous avez deux années de service depuis janvier 1988.

Pension de retraite maximum

- 70 % et seulement à l'issue de 35 années ou plus de service.

Pension de retraite réduite

Vous pouvez prendre votre retraite avec une pension réduite si vous avez 55 ans et 20 années ou plus de service. Vous recevrez deux pour cent pour chaque année de service, la pension étant réduite de :

- 4/10 d'un pour cent pour chacun des 24 premiers mois;
- 3/10 d'un pour cent pour les 36 mois suivants.

Le salaire utilisé est la moyenne de vos cinq meilleures années de revenu.

Une pension réduite est également disponible dès l'âge de 50 ans si vous avez 30 années de service ou plus.

Pension d'invalidité intégrale

En vertu du RPE, vous devez avoir deux années ou plus de service ouvrant droit à pension, avoir moins de 65 ans et être dans l'incapacité de travailler à cause d'une invalidité grave ou prolongée. La pension équivaut à deux pour cent du salaire pour chaque année de service, sur la base des cinq meilleures années de revenu. Vous devez en faire la demande dans les deux ans qui suivent votre dernier jour de travail.



Pension d'invalidité partielle

Pour un enseignant qui a deux années ou plus de service ouvrant droit à pension et qui est incapable de continuer à enseigner mais qui peut occuper un autre emploi, la pension équivaut à deux pour cent du salaire pour chaque année de service; le salaire est la moyenne des cinq meilleures années de revenu et la pension est réduite d'un minimum de 17 %. Cette pension est accordée par le NS Pension Agency, sur la base de preuves médicales. Vous devez en faire la demande dans les deux ans qui suivent votre dernier jour de travail.



Rente de conjoint

En vertu du RPE, les conjoints et les partenaires de même sexe reçoivent une pension si le cotisant décédé était lui-même pensionné ou s'il avait enseigné, au moment de son décès, au moins deux ans dans la province. La pension est calculée de la manière suivante :

Pour le conjoint d'un enseignant qui a pris sa retraite avant janvier 1988

- 50 % de la pension du conjoint plus 10 % pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, à concurrence de 40 %, ou jusqu'à l'âge de 25 ans si l'enfant poursuit des études;

Pour le conjoint d'un enseignant employé après le 1^{er} janvier 1988

- 60 % de la pension du conjoint plus 10 % pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, à concurrence de 40 %, ou jusqu'à l'âge de 25 ans si l'enfant poursuit des études;

Vous avez aussi la possibilité, au moment de votre retraite, de choisir de recevoir une pension à vie réduite pour permettre à votre conjoint survivant de recevoir jusqu'à 80 % ou 100 % de votre pension. Vous pouvez également choisir que le montant intégral de votre pension soit payé à votre conjoint pendant 5, 10 ou 15 ans. Pour obtenir de plus amples détails, consultez le site Web du NS Pension Agency à www.gov.ns.ca/finance/pensions.

Rente de survivant

La personne décédée doit avoir été pensionnée ou avoir enseigné deux années ou plus dans la province au moment du décès. La prestation est de 60 % de la pension de l'enseignant ou de la pension que l'enseignant aurait reçu qu'il avait été pensionné. Ce montant est divisé en parts égales entre les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, ou jusqu'à l'âge de 25 ans s'ils suivent des études supérieures. S'il n'y a pas d'enfant,



Avantages offerts aux membres

les prestations sont divisées en parts égales entre les personnes à charge.

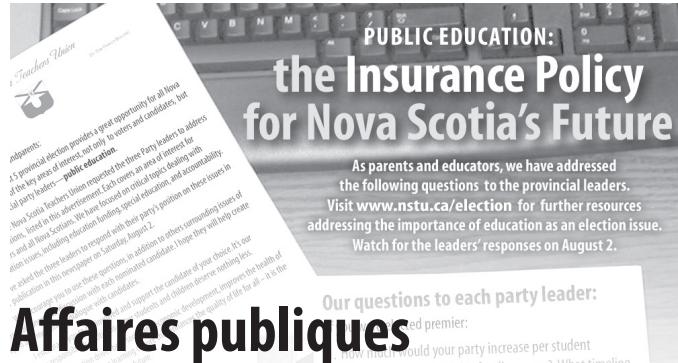
Les personnes à charge peuvent inclure la mère, le père, un frère, une sœur ou des enfants, s'ils ont une déficience mentale ou physique.

Paiement de remboursement

Si un enseignant a enseigné moins de deux ans au moment de son décès, le montant qu'il a cotisé au RPE sera versé au conjoint survivant; en l'absence de conjoint, aux enfants; en l'absence d'enfants, aux personnes à charge; en l'absence de personnes à charge, à la succession. Les enseignants qui souhaitent obtenir un remboursement doivent s'adresser au NS Pension Agency, en appelant l'un des numéros indiqués à la page 5.



Avantages offerts aux membres



Affaires publiques

Le NSTU surveille les politiques et les pratiques des principaux partis politiques de la province dans le but d'identifier les questions ayant un impact sur l'enseignement public. Des contacts sont établis lors de réunions avec des députés, de visites à l'assemblée législative et d'observations durant les conventions annuelles de chaque parti.

Lors des élections provinciales, le service des affaires publiques met en oeuvre une stratégie d'affaires publiques et de relations publiques axée sur la position des partis et de leurs candidats à l'égard des questions relatives à l'éducation. Cette stratégie met également l'accent sur la sensibilisation des membres et incite les enseignants à participer aux campagnes électorales.

Lors des élections municipales et des élections aux conseils scolaires, le service des affaires publiques du NSTU incite les vice-présidents des affaires publiques des sections locales à organiser des réunions de rencontre des candidats, à mettre au point un questionnaire sur les enjeux relatifs à l'éducation et à faire des entrevues avec les candidats. Les enseignants reçoivent ces informations par le biais d'un bulletin d'information spécial.

Le manuel Public Affairs Political Action Strategy du NSTU fournit des informations récentes sur des sujets relatifs à l'éducation avec des questions pour les candidats.

Une conférence conjointe affaires publiques/relations publiques a lieu chaque année pour les vice-présidents des affaires publiques, des relations publiques et des communications.

Relations publiques

Les Relations publiques du NSTU produisent un large éventail de programmes conçus pour mettre en valeur et promouvoir nos membres, la profession enseignante et notre vision de l'enseignement public, par-venir à une compréhension mutuelle, atteindre des objectifs organisationnels et servir l'intérêt public.

Relations avec les médias

En tant que défenseur de plus de 10 900 membres, le NSTU entre-tient des relations positives avec les médias provinciaux. La présidente du NSTU, porte-parole officiel du NSTU, est le point de contact central lors des séances de compte-rendu médiatique et des conférences coordonnées par les Relations publiques.



Avantages offerts aux membres

Communiqués de presse

...sont disponibles dans tous les bureaux provinciaux de nouvelles sur papier et électroniques en quelques minutes, par l'intermédiaire de Canada NewsWire. Les communiqués de presse sont publiés au nom de la présidente du NSTU.

Publicité

Le NSTU gère un budget consacré à l'affichage de messages publicitaires dans les imprimeries de moyens de diffusion de l'information tels que The Chronicle Herald (municipalité régionale d'Halifax et provincial), The Cape Breton Post (Cap Breton/continent nordique) et Le Courier (francophone). Les publicités sont insérées pour des occasions ou événements spéciaux tels que la rentrée scolaire ou la semaine de l'éducation, et dans des situations où l'opinion des enseignants et de leur organisation professionnelle doit être entendue. Ces dernières années, le NSTU a parrainé une série de « chroniques publicitaires » d'une page entière dans la circulation provinciale complète de The Chronicle Herald. Ces pages contiennent des articles sur les enseignants, les professeurs du collège communautaire et le personnel professionnel de soutien, ainsi que des programmes et une affiche publicitaire présentant des sujets de pré-occupation pour les membres du NSTU.

La publicité télévisée est réalisée sur des réseaux provinciaux à l'automne, pendant les vacances et au printemps. Certaines annonces sont produites par les Communicateurs atlantiques en éducation (CAE) qui représentent le personnel chargé des relations publiques dans chacune des cinq organisations atlantiques d'enseignants.

La publicité radiophonique est également utilisée pour certaines campagnes, en particulier au début de l'année scolaire.

Promotions

Le nom et le logo du NSTU sont utilisés sur une gamme de pro-ducts promotionnels. Dans la mesure du possible, le NSTU vise à appuyer le commerce équitable et à acheter des produits promotionnels qui ne sont pas fabriqués dans un environnement où les ouvriers sont exploités. Il peut s'agir de chandails, de portefeuilles et de sacs de voyage, de stylos et de crayons, de calculatrices, de porte-clés, d'épinglettes, d'écrans d'affichage, d'affiches, de trousse d'information et de brochures. Composez le numéro sans frais 1-800-565-NSTU (6788) ou en-voyez un courriel à l'adresse pr@nstu.ca.

Activités conjointes de relations publiques

Le NSTU travaille avec les Communicateurs atlantiques en éducation (CAE) pour planifier et produire conjointement un certain nombre de programmes axés sur les relations publiques. Le NSTU contribue également à la planification de la production et à la préparation des annonces télévisées et radiophoniques, de la publicité dans les journaux, des affiches, etc.

Le NSTU célèbre la semaine de l'éducation depuis plus de 70 ans. Chaque année, le NSTU travaille avec des partenaires en éducation pour coordonner une célébration de l'excellence en enseignement qui dure une semaine en avril.



Publications

Le NSTU peut se vanter de posséder certaines des meilleures publications primées du Canada destinées aux membres. The Teacher est publié sur papier et en ligne 15 fois par année scolaire. AVISO, votre magazine professionnel, est publié en ligne trois fois par an, foisonnant d'articles bien documentés et d'expériences de première main de collègues professionnels. Les publications du NSTU sont également affichées sur notre site Web : www.nstu.ca.

La Journée de l'engagement des membres

Le NSTU célèbre chaque année la Journée de l'engagement des membres le 5 octobre qui marque la Journée mondiale des enseignants. Au cas où le 5 octobre tombe durant une fin de semaine, la Journée de l'engagement des membres sera célébrée le vendredi qui précède la Journée mondiale des enseignants. La journée est destinée à permettre aux sections locales du NSTU de faire mieux connaître les programmes et les services du NSTU parmi les membres du NSTU dans les écoles, les campus et les lieux de travail partout dans la province. Le thème de cette année est « Faites connaissance avec votre représentant du NSTU » parce que les représentants sont le lien clé pour fournir des informations aux membres sur les programmes et les services de leur syndicat. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le président de votre section locale.

Registre des membres – Mises à jour en ligne des membres

Les coordonnées des membres destinées aux représentants du NSTU sont tirées du Registre des membres. (Veuillez noter : les représentants du NSTU n'ont pas l'autorité de s'auto-identifier. Les présidents de section locale identifieront cette fonction.)

Les données sur le nombre des membres sont extraites du Registre des membres le premier lundi de décembre et le premier lundi 2 mars de chaque année. Les représentants du NSTU sont chargés d'assurer l'exactitude des informations sur leur établissement au sein du Registre des membres. Toutes les mises à jour sur l'établissement devraient être effectuées au moins une semaine avant chacune des dates mentionnées ci-dessus et peuvent être effectuées à tout moment avant ces dates. À titre d'information, nous avons affiché des instructions spéciales destinées aux représentants du NSTU pour la gestion de l'établissement et des instructions destinées aux membres pour accéder à leur profil individuel sur le site Web du NSTU. Allez à www.nstu.ca et sélectionnez « Membership » sur le menu déroulant « The NSTU ».

Courriel Web

Tous les membres du NSTU, ainsi que les membres retraités, ont droit à un compte de courriel Web gratuit du NSTU. Le courriel Web du NSTU est le moyen de communication privilégié avec nos membres et offre un compte Web sécurisé, encodé, privé et accessible n'importe où. Il permet également aux membres de s'inscrire à des listes de distribution pertinentes à la profession. Les détenteurs d'un compte Web du NSTU bénéficient également d'une fonction d'inscription en ligne qui entre automatiquement leurs données personnelles dans les champs appropriés lorsqu'ils s'inscrivent à des conférences du NSTU.

L'ouverture d'un compte Web du NSTU est automatisée. Pour ouvrir un



Avantages offerts aux membres

compte, il vous suffit de suivre le lien sur le site Web du NSTU (« Comptes Web du NSTU » sous le menu déroulant « Communications ») et d'entrer les renseignements demandés. Sachez que vous devez être inscrit au registre des membres afin d'ouvrir un compte et que vous ne pouvez pas ouvrir plus d'un compte. Une fois qu'un compte a été activé à votre nom, le système ne vous permettra pas d'ouvrir un deuxième compte.

Le système vous permettra de sélectionner votre propre nom d'utilisateur et vous demandera d'assigner un mot de passe à votre compte. Vous devriez consulter les politiques concernant les noms d'utilisateur et les mots de passe avant de cliquer sur le lien pour lancer une demande de compte.

L'autre moyen de solliciter un compte est d'envoyer un message à webaccounts@nstu.ca. Si vous choisissez cette méthode pour demander un compte, veuillez indiquer votre nom au complet (y compris votre deuxième prénom) et votre numéro professionnel ou bien votre numéro du CCNÉ.

Site Web (www.nstu.ca)

Le site Web du NSTU comporte des vidéos, des « tweets », des nouvelles déroulantes, un « sondage rapide » ainsi que des bannières sur lesquelles vous pouvez « cliquer ». De plus, tous les formulaires affichés sur le site Web sont également disponibles sur une page intitulée « Formulaires en ligne » qui est située sous le menu « Communications ». Le site a une interface unique; par conséquent, si vous tentez d'accéder à une page protégée, le système vous demandera de fournir votre nom d'utilisateur du NSTU et votre mot de passe (de plus amples renseignements sont fournis ci-dessous sur les comptes de courriel du NSTU).

Protocole du courriel Web du NSTU

Préambule

La politique du NSTU stipule que tous les membres doivent utiliser le système de courriel Web du NSTU pour toutes les communications électroniques concernant des affaires relatives au syndicat.

Protocole

1. Les membres qui souhaitent communiquer avec le bureau central du NSTU doivent le faire au moyen du système de courriel Web du NSTU, d'une adresse courriel sans lien avec l'employeur ou par téléphone.
2. Les membres qui souhaitent communiquer avec d'autres membres sur des affaires relatives au syndicat doivent utiliser le système de courriel Web du NSTU, une adresse courriel sans lien avec l'employeur ou le téléphone.
3. Tout membre qui contacte le bureau du NSTU à partir du système de courriel Web de son employeur recevra une réponse l'avisant que le NSTU ne communiquera pas au moyen du courriel Web de l'employeur et fournissant des instructions pour appeler le NSTU ou envoyer un courriel à l'aide d'un compte Web du NSTU ou d'une adresse courriel sans lien avec l'employeur. Si le membre n'a pas de compte courriel Web du NSTU, on lui indiquera comment en obtenir un.
4. Lorsque des membres communiquent avec les dirigeants du NSTU au moyen du système de courriel de leur employeur, les dirigeants du NSTU doivent répondre en leur demandant d'utiliser le courriel du NSTU ou une adresse courriel sans lien avec l'employeur ou bien de communiquer par téléphone ou d'autres moyens.



Avantages
offerts aux
membres

LE PERSONNEL DU NSTU



Directrice générale – Joan Ling; Directrice générale adjointe – Janine Kerr; Agente des ressources humaines – Nancy Morton

CADRES SUPÉRIEURS SERVICES AUX MEMBRES



Preman Edwards, Wally Fiander, Jim King, Pamela Langille



Jack MacLeod, Kyle Marryatt, Stacy Samson

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL



Betty-Jean Aucoin, Gérard Cormier, Louis Robitaille

CADRES DE SERVICES PROFESSIONNELS



Coordonatrice des relations publiques Angela Murray; Agente financière Melanie Waye



Avantages offerts aux membres

PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX MEMBRES (PAM)



Conseillière Sandra Murray; Conseiller Brian Roberts; Coordinatrice de cas (PIP) Leticia Richer; Coordinatrice de cas (PIP) Maya Fallows

PERSONNEL DE SOUTIEN DU NSTU



Au deuxième rang, de gauche à droite : Mark Laventure, Michelle Myers, Bev Tufts, Lise Meunier, Toni Maggio and Mike Long.

Assis, de gauche à droite : Paul Hamer, Crystal Dea, and Ann Pyne.

Membre n'apparaissant pas sur la photo : Lisa Farmer, Khrista Jeffrey, Robert Laushway, Sonia Matheson/Nancy Day, Deb Savoie and Hilton Smith.



Avantages offerts aux membres

Services du NSTU

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires du bureau central dans les domaines suivants, veuillez appeler la personne ou le service indiqué ci-dessous. À Halifax,appelez le 477-5621 ou le numéro sans frais 1-800-565-NSTU (6788) ou envoyez un courriel à nstu@nstu.ca.

Administration générale	J. Ling
Affaires publiques / Relations publiques	J. King
AGA du Conseil.....	J. Kerr
Assistance internationale.....	J. Ling
Associations professionnelles	G. Cormier
Assurance-emploi	
Appels :	J. MacLeod/P. Langille
Renseignements :	J. MacLeod/P. Langille
Assurances	S. Samson
Ateliers de PP	Services du perfectionnement
Aviso	L. Robitaille
Bourses de perfectionnement professionnel (NSTU)	G. Cormier
Cas professionnels (Discipline)	J. Kerr
Certification	P. Langille
Collège communautaire	J. MacLeod
Comité provincial de DP.....	G. Cormier
Comités locaux de DP.....	G. Cormier
Comptabilité	M. Myers
Conférence CONTACT	G. Cormier
Contrat de la CESPA	J. Kerr
Conventions professionnelles.....	Services aux membres
DPIP	A. Ordinelli
Élections des membres du Comité exécutif provincial.....	P. Edwards
Enseignants retraités	J. Ling
Équité	G. Cormier
Étudiants en éducation	A. Njie
Fédération canadienne des enseignants	J. Ling
Finances	J. Ling



**Avantages
offerts aux
membres**

Fonds d'assistance au développement des programmes (FADP)	G. Cormier
Formation au leadership	G. Cormier
Griefs	Services aux membres
Guide du NSTU	L. Robitaille
Initiatives destinées aux nouveaux membres	G. Cormier
Immobilier	K. Jeffrey
Multiculturalisme.....	G. Cormier
Négociations	J. Kerr
Occupational Health & Safety Act (Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail).....	K. Marryatt
Pensions	K. Marryatt
Programme d'aide aux employés.....	A. Ordinelli
Programme d'incitation à la retraite anticipée.....	K. Marryatt
Programmes d'études.....	B-J. Aucoin
Projet Outremer	B-J. Aucoin
Programme de congés autofinancés	W. Fiander
Registre des membres	P. Edwards
Résolutions (assemblée générale)	L. Robitaille
Sections locales (communications générales).....	J. Ling
Semaine de l'Éducation	A. Murray
Services de counselling	A. Ordinelli
Services de promotion	A. Murray
Sheonoroil.....	B-J. Aucoin
Technologies éducatives.....	P. Edwards
<i>The Teacher</i>	A. Murray
Courriel Web et site Web	P. Edwards/B. Tufts

APPRENEZ À CONNAÎTRE LE LOGO DU NSTU

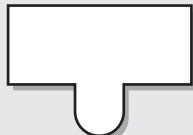
Le logo familier du NSTU identifie votre syndicat depuis plus de trente ans. Ce logo a été créé par Les Walker, agent des relations publiques, aujourd’hui retraité. La prochaine fois que vous verrez le logo, vous comprendrez mieux sa forme significative ...

1.



Le drapeau de la Nouvelle-Écosse, comme votre syndicat, représente toutes les régions de notre province. Il forme la barre du T – pour Teachers (enseignants), qui en entouré...

2.



3.



...par un solide U – pour Union (syndicat). Le syndicalisme est la base et la force du NSTU.

Ensemble, ces trois composantes clés, qui représentent notre province, ses enseignants et votre syndicat, sont entrelacés au sein d'un ...

4.

...bouclier protecteur qui est une représentation graphique des objectifs fixés par nos membres fondateurs et étendus à des milliers de membres depuis plus de 100 ans!





Nova Scotia Teachers Union

3106 chemin Joseph Howe
Halifax, Nouvelle-Écosse B3L 4L7
www.nstu.ca

*Nous vous invitons à commenter ce document.
Sans frais : 1-800-565-6788 Courriel : nstu@nstu.ca*

© NSTU, septembre, 2017